



# Mastercard Foundation

États financiers

**31 décembre 2024**

(en milliers de dollars américains)

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
**Mastercard Foundation**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Mastercard Foundation** [la « Fondation »] qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres questions

Les états financiers de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée le 29 mars 2024.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.



### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Toronto, Canada  
Le 1<sup>er</sup> avril 2025

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



# Mastercard Foundation

## État de la situation financière



Aux 31 décembre

(en milliers de dollars américains)

	2024 \$	2023 \$
<b>Actif</b>		
Trésorerie	84 631	107 246
Charges payées d'avance et autres actifs	34 091	20 241
Placements (note 3)	50 165 964	42 061 926
Immobilisations corporelles, montant net (note 5)	21 351	3 689
Coûts d'implantation de logiciels (note 2)	14 192	—
Actifs incorporels, nets (note 6)	664	975
<b>Total de l'actif</b>	<b>50 320 893</b>	<b>42 194 077</b>
<b>Passif et soldes des fonds</b>		
<b>Passif</b>		
Dettes et charges à payer	32 750	23 160
Montant à payer à un apparenté (note 9 b))	2 622	—
<b>Total du passif</b>	<b>35 372</b>	<b>23 160</b>
Engagements (note 11) et éventualités (note 12)		
<b>Soldes des fonds</b>		
Fonds d'administration	49 558 133	567 635
Fonds perpétuel (note 2)	727 388	—
Fonds soumis à restrictions (note 2)	—	41 603 282
<b>Total des soldes des fonds</b>	<b>50 285 521</b>	<b>42 170 917</b>
<b>Total des passifs et des soldes des fonds</b>	<b>50 320 893</b>	<b>42 194 077</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

# Mastercard Foundation

## État des résultats



Exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars américains)

	2024	2023
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Produits financiers, montant net (note 4)	9 747 266	14 469 853
Autres produits (note 9 b))	768	276
	<b>9 748 034</b>	<b>14 470 129</b>
<b>Charges</b>		
Décaissements au titre des programmes (notes 9 a) et 11 b))	1 410 233	1 333 638
Frais des programmes (note 7)	113 595	128 830
Frais d'administration (note 8)	90 959	70 558
Frais de gestion de placements (note 9 b))	18 643	498
	<b>1 633 430</b>	<b>1 533 524</b>
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>8 114 604</b>	<b>12 936 605</b>

# Mastercard Foundation

## État de l'évolution du solde des fonds



Aux 31 décembre

(en milliers de dollars américains)

	Fonds d'administration \$	Fonds perpétuel \$	Fonds soumis à restrictions \$	2024 \$	2023 \$
<b>Soldes des fonds au début de l'exercice</b>	<b>567 635</b>	<b>—</b>	<b>41 603 282</b>	<b>42 170 917</b>	<b>29 234 312</b>
Virement interfonds au début de la période illimitée d'aliénation (notes 2 et 3)	<b>40 875 894</b>	<b>727 388</b>	<b>(41 603 282)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	<b>8 114 604</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8 114 604</b>	<b>12 936 605</b>
<b>Solde des fonds à la fin de l'exercice</b>	<b>49 558 133</b>	<b>727 388</b>	<b>—</b>	<b>50 285 521</b>	<b>42 170 917</b>

# Mastercard Foundation

## État des flux de trésorerie



Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars américains)

	2024	2023
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	8 114 604	12 936 605
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie		
Gains réalisés sur les placements	(6 165 819)	(1 639 340)
Gains latents sur les placements	(3 234 912)	(12 582 124)
Distribution de revenus	(76 088)	—
Intérêts courus sur les placements de portefeuille	(2 650)	—
Perte sur cession d'actifs incorporels	267	—
Amortissement des immobilisations corporelles	1 964	1 202
Amortissement des actifs incorporels	604	1 068
	<u>(1 362 030)</u>	<u>(1 282 589)</u>
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Charges payées d'avance et autres actifs	(13 850)	15 046
Dettes et charges à payer	9 590	15 167
Montant à payer à un apparenté	2 622	—
	<u>(1 363 668)</u>	<u>(1 252 376)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de la vente et de l'échéance de placements	20 601 887	2 356 357
Acquisition de placements	(19 226 456)	(1 076 252)
Achat d'immobilisations corporelles	(19 626)	(1 657)
Coûts d'implantation de logiciels	(14 192)	—
Acquisition d'actifs incorporels	(560)	(341)
	<u>1 341 053</u>	<u>1 278 107</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(22 615)</b>	<b>25 731</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>107 246</b>	<b>81 515</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>84 631</b>	<b>107 246</b>

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars américains)

### 1 Nature de l'organisation

La Mastercard Foundation (la « Fondation ») a été créée pour faire progresser l'éducation des enfants et des jeunes et soulager la pauvreté des communautés et des personnes financièrement défavorisées en vertu d'un don d'actions de Mastercard Incorporated (« Mastercard ») (note 3).

La Fondation a été constituée par lettres patentes le 28 octobre 2005 en tant que société sans capital social en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et poursuit légalement ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la « Loi ») le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada et a été désignée comme fondation privée en application du paragraphe 149.1(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et est donc exemptée de l'impôt sur le revenu du Canada sous le numéro d'enregistrement 817387277 RR 0001. Le 3 octobre 2024, la Fondation a obtenu l'autorisation de l'Agence du revenu du Canada d'être désignée comme fondation publique en application du paragraphe 149.1(1) de la Loi en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La Fondation est exemptée de l'impôt aux États-Unis en vertu du paragraphe 501(a) du *Internal Revenue Code* en tant qu'organisation exemptée en vertu de l'alinéa 501(c)4 depuis la date de sa création en 2005.

La Fondation est également enregistrée dans les pays suivants :

Date de prise d'effet	Pays	Enregistrement
29 juin 2017	Rwanda	En tant que qu'entreprise étrangère auprès du Rwanda Development Board
17 mai 2018	République du Ghana	En tant qu'entreprise externe en vertu de la <i>The Companies Act, 1963</i> (Act 179)
15 août 2018	Afrique du Sud	En tant qu'entreprise étrangère (succursale) en vertu du paragraphe 23 de la <i>Companies Act 71 of 2008</i> auprès du commissaire de la Companies and Intellectual Property Commission
12 mars 2019	Kenya	En tant qu'entreprise étrangère (succursale) au Kenya en vertu de la <i>The Companies Act, 2015</i>
24 mai 2019	République de l'Ouganda	En tant qu'entreprise étrangère (succursale) en vertu de la <i>Companies Act, 2012</i>
12 juillet 2019	Éthiopie	En tant qu'organisation de la société civile étrangère en Éthiopie en vertu de l'article 57(1) de la Civil Society Organizations Proclamation No. 1113/2019
23 septembre 2019	Sénégal	En vertu de l' <i>accord de siège</i>
29 juin 2021	République fédérale du Nigéria	En vertu de l' <i>accord de coopération</i> avec le gouvernement de la République fédérale du Nigéria

Au 31 décembre 2024

---

(en milliers de dollars américains)

### 1 Nature de l'organisation (suite)

Le 4 octobre 2023, la Fondation a constitué la société Mastercard Foundation Asset Management Corporation (« MFAM ») en vertu de la Loi, en tant que société sans capital social, et la Fondation en est l'unique membre. La Fondation contrôle MFAM aux termes de sa structure de gouvernance. MFAM est un organisme sans but lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). MFAM fournit des services de gestion des placements à la Fondation. La Fondation a choisi de ne pas consolider l'entité et présente les notes complémentaires requises à la note 9.

### 2 Résumé des principales méthodes comptables

#### Mode de présentation

Les états financiers de la Fondation ont été dressés conformément à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif » (« NCOSBL »), qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-dessous. Les états financiers sont présentés en dollars américains, le dollar américain étant la monnaie fonctionnelle de la Fondation.

#### Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. La Fondation s'assure au titre de son obligation fiduciaire que les fonds soumis à restrictions sont dépensés aux fins qui ont été prévues. Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été classés dans les fonds suivants :

- a) Le fonds perpétuel est composé des actions reçues par donation d'une juste valeur de 727 388 \$ qui ont été affectées au fonds perpétuel le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Fondation est tenue de maintenir de façon permanente le placement dans le fonds perpétuel conformément aux dispositions de l'acte de donation (note 3).
- b) Le fonds d'administration est composé de toutes les autres sommes que la Fondation peut utiliser à des fins de bienfaisance comme il est défini dans l'acte de donation et qui s'harmonisent avec les objectifs de bienfaisance de la Fondation.
- c) Le fonds soumis à restrictions est composé du placement dans les actions de Mastercard, qui était assujetti à des restrictions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme il est précisé à la note 3.

#### Placements et produits financiers

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur représente l'estimation de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Elle est attestée par le cours du marché, s'il est disponible. Le calcul de la juste valeur estimée est fondé sur les conditions du marché à un moment précis et pourrait ne pas refléter la juste valeur future.

Au 31 décembre 2024

---

(en milliers de dollars américains)

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les billets à court terme, les bons du Trésor et des placements semblables évalués au coût majoré des intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur. Les fonds du marché monétaire sont évalués selon le cours de clôture du marché.
- b) Les actions cotées sont évaluées selon le cours de clôture du marché.

## 2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

### Placements et produits financiers (suite)

- c) Les placements dans des titres à revenu fixe sont des placements dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe évalués selon les cours du marché. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimées sont calculées au moyen des flux de trésorerie actualisés en fonction des rendements réels du marché et de titres comparables, selon le cas.
- d) Les placements dans des fonds comprennent des placements dans des fonds de capital-investissement (en gestion commune) évalués à leur valeur liquidative par part comme présentée et des placements dans des fonds de couverture évalués à leur valeur liquidative par part présentée la plus récente, ajustée pour tenir compte du rendement prévu des fonds jusqu'au 31 décembre. La Fondation est d'avis que la valeur comptable de ces instruments financiers constitue une estimation raisonnable de la juste valeur.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu et les coûts de transaction et les frais de gestion sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les produits financiers, qui comprennent les intérêts, les dividendes, les distributions de revenu des fonds en gestion commune et les gains et pertes en capital réalisés et latents, sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice à l'état des résultats. Les produits financiers réalisés sur le fonds perpétuel, qui sont assujettis aux restrictions de l'acte de donation, lequel stipule que ces produits doivent être ajoutés au montant du capital de la dotation, sont comptabilisés à titre de produits du fonds perpétuel, ou sinon du fonds d'administration. Si, pour un exercice donné, les produits financiers nets ne suffisent pas à financer le contingent des versements de la Fondation, ou en cas de circonstances extraordinaires, à la seule discrétion du conseil d'administration de la Fondation, l'insuffisance est transférée du fonds perpétuel au fonds d'administration.

### Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les dettes et charges à payer et le montant à payer à un apparenté, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

### Trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse et des dépôts bancaires.

Au 31 décembre 2024

---

(en milliers de dollars américains)

## 2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus à des fins de placement plutôt qu'à des fins de liquidités sont classés à titre de placements. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de 90 jours ou moins à la date d'achat.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et accessoires	10 ans
Ordinateurs et autres	De 3 à 5 ans

### Immobilisations corporelles (suite)

La Fondation passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que les immobilisations corporelles n'ont plus aucun potentiel de service pour la Fondation. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur comptable et la comptabilisation d'une charge à l'état des résultats.. Une réduction de valeur n'est pas reprise si la juste valeur de l'actif concerné augmente ultérieurement.

### Coûts d'implantation de logiciels

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Fondation a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client ». Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

La Fondation a aussi fait le choix de méthode comptable d'inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation directement attribuables dans les cas où l'accord d'infonuagique est de type logiciel-service. La Fondation a adopté la nouvelle note d'orientation NOC-20 de façon rétrospective. Toutefois, aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers comparatifs, étant donné que la Fondation n'avait pas conclu d'accords d'infonuagique par le passé.

La Fondation a entrepris un projet d'implantation de logiciels en 2024 et a inscrit à l'actif 14 192 \$ au titre de coûts directement attribuables à des activités d'implantation de logiciels-services. Ces coûts comprenaient des coûts de main-d'œuvre interne inscrits à l'actif de 2 239 \$. Les coûts d'implantation de logiciels sont passés en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service, qui est estimée à huit ans. Au 31 décembre 2024, l'implantation est en cours et aucun montant n'a été passé en charges à l'état des résultats.

Au 31 décembre 2024

---

(en milliers de dollars américains)

## 2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont initialement comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur une période de deux ans. Lorsqu'un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Fondation, l'excédent de la valeur comptable nette sur la juste valeur ou le coût de remplacement de l'actif est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

### Décaissements et engagements au titre des programmes

Les décaissements réalisés pour mener les activités liées aux programmes nécessitent l'exécution d'un contrat entre la Fondation et des tiers. Les décaissements sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils ont été faits. Les décaissements aux fins du financement pluriannuel sont fondés sur un calendrier de paiements et sont faits et comptabilisés en charges lorsque des critères précis d'exécution sont respectés. Lorsque le financement des programmes a été approuvé, mais que les critères précis d'exécution ne sont pas respectés, ces montants sont présentés à titre d'engagements.

### Frais des programmes et d'administration

La Fondation engage des charges de fonctionnement au titre des activités d'administration et des activités liées aux programmes. Les charges qui ont trait à plus d'une catégorie, comme les frais liés au personnel et les frais d'occupation, sont réparties entre les frais des programmes et les frais d'administration en fonction du temps et des efforts consacrés aux activités liées aux programmes.

Les frais des programmes sont des charges de fonctionnement associées aux activités de bienfaisance. Ils comprennent les frais liés au personnel, les honoraires professionnels, les frais de déplacement, les frais de bureau et les autres frais directement liés aux programmes de bienfaisance de la Fondation.

Les frais d'administration sont des charges de fonctionnement engagées par la Fondation en lien avec le personnel, les honoraires professionnels, les déplacements, l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, et des frais de bureau et autres frais au titre de l'administration des programmes de bienfaisance et de la gestion de la Fondation.

### Conversion des devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars américains au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice, et les éléments non monétaires sont convertis au cours du change historique en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les frais d'administration à l'état des résultats.

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars américains)

## 2 Résumé des principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers selon les NCOSBL, la direction doit élaborer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés, sur l'information à fournir sur les éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice. Des estimations sont également utilisées pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les coûts d'implantation de logiciels, les charges à payer la répartition des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## 3 Placements

Les placements comprennent ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
84 753 156 actions de catégorie A de Mastercard (97 543 508 en 2023)	<b>44 628 469</b>	41 603 282
Placements de portefeuille	<b>5 537 495</b>	458 644
	<b>50 165 964</b>	42 061 926

### Placements dans des actions de Mastercard

Le 25 mai 2006, en vertu d'un contrat de donation, Mastercard a fait don de biens, y compris des actions (les « actions reçues par donation »), à la Fondation (l'« acte de donation »).

En vertu de l'acte de donation, les actions reçues par donation sont assujetties à des restrictions relatives à la cession des actions pendant une période déterminée prenant fin à l'expiration des délais de prescription (les « restrictions »). À l'expiration des délais de prescription, les restrictions ne limiteront plus la capacité de la Fondation d'aliéner les actions reçues par donation, sauf que la Fondation doit procéder de manière structurée et ordonnée afin de ne pas perturber le marché sur lequel les actions de Mastercard sont négociées.

À la levée des restrictions, le reste du don devait être réparti entre deux fonds, le fonds perpétuel de dotation (le « fonds perpétuel ») (dont le capital est détenu à perpétuité et les revenus sont versés aux fins du respect des objectifs de bienfaisance du don) et le fonds résiduel (le « fonds d'administration ») (qui doit être décaissé en totalité dans les dix ans suivant la levée des restrictions), la répartition entre les fonds étant déterminée conformément à l'acte de donation. En septembre 2019, le conseil d'administration de la Fondation (le « conseil ») a modifié l'acte de donation, faisant valoir ses droits à l'égard du fonds d'administration, pour en retirer l'exigence de décaisser en totalité les actions de Mastercard du fonds d'administration dans les dix ans suivant la levée des restrictions, pour que les décaissements soient plutôt au gré du conseil.

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars américains)

### 3 Placements (suite)

Le 15 juin 2023, la Fondation et Mastercard ont conclu un protocole d'entente non contraignant, qui énonce l'intention de la Fondation de vendre chaque année sur une période de sept ans, de manière structurée et ordonnée afin de ne pas perturber le marché sur lequel les actions de Mastercard sont négociées, de 13 % et 15 % des actions reçues par donation afin de diversifier son portefeuille. En outre, la Fondation a fait part de son intention de conserver un placement cible dans les actions de Mastercard, soit environ 10 % du portefeuille de placements de la Fondation, à la fin de la période de vente de sept ans.

En juillet 2023, l'acte de donation a été modifié par ordonnance du tribunal afin de mettre fin aux restrictions au 31 décembre 2023 (plutôt qu'au 30 avril 2027), faisant ainsi passer la date à laquelle la période illimitée d'aliénation (telle que définie dans l'acte de fiducie) devait commencer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (plutôt que le 1<sup>er</sup> mai 2027) (la « modification »). Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, un montant de 727 388 \$ a été transféré du fonds soumis à des restrictions vers le fonds perpétuel, et le montant résiduel de 40 875 894 \$ a été transféré du fonds soumis à des restrictions au fonds d'administration conformément aux dispositions de l'acte de donation.

#### Placements de portefeuille

La juste valeur et la composition de l'actif des placements de portefeuille de la Fondation sont présentées dans le tableau ci-après :

	2024 \$	Composi- tion de l'actif	2023 \$	Composi- tion de l'actif
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 365 655	25 %	95 248	21 %
Placements dans des titres à revenu fixe	2 554 214	46 %	363 396	79 %
Placements dans des fonds (note 11 c))				
Fonds de couverture	890 183	16 %	—	— %
Fonds de capital-investissement	698 025	12 %	—	— %
Montants à recevoir sur les placements	29 418	1 %	—	— %
	<b>5 537 495</b>	<b>100 %</b>	458 644	100 %

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres à revenu fixe portent intérêt à un taux moyen de 4,75 % (5,58 % en 2023) et leur durée jusqu'à l'échéance varie de moins de un mois à deux ans (moins de un mois à six mois en 2023).

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars américains)

### 4 Produits financiers nets

Les produits financiers nets comprennent ce qui suit :

	2024 \$	2023 \$
Gains réalisés sur les placements	6 165 819	1 639 340
Gains latents sur les placements	3 234 912	12 582 124
Dividendes	248 033	228 300
Distribution de revenus	76 088	—
Intérêts	22 414	20 089
	<b>9 747 266</b>	<b>14 469 853</b>

Pour l'exercice, il n'y a eu aucune distribution de produits devant être allouée au fonds perpétuel.

Les gains latents sur les placements pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 totalisent 6 105 385 \$ et sont attribuables à l'élimination de l'escompte sur les actions de Mastercard découlant de la modification (note 3).

### 5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit :

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Montant net \$	2023 Montant net \$
Améliorations locatives	19 426	3 286	16 140	1 957
Mobilier et accessoires	3 814	898	2 916	437
Ordinateurs et autres	4 073	1 778	2 295	1 295
	<b>27 313</b>	<b>5 962</b>	<b>21 351</b>	<b>3 689</b>

Pour l'exercice, des immobilisations corporelles amorties de 872 \$ (278 \$ en 2023) ont été radiées. Les améliorations locatives comprennent les projets de rénovation en cours des bureaux de 4 998 \$, qui n'avaient pas été amortis au 31 décembre 2024 (néant en 2023).

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars américains)

### 6 Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent de ce qui suit :

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2024 Montant net \$	2023 Montant net \$
Logiciels	3 176	2 512	664	708
Autres	—	—	—	267
	<b>3 176</b>	<b>2 512</b>	<b>664</b>	<b>975</b>

La Fondation a cédé d'autres actifs corporels d'une valeur comptable nette de 267 \$ (néant en 2023) qui n'ont plus aucun potentiel de service à long terme à la Fondation et a comptabilisé une charge correspondante dans les frais d'administration à l'état des résultats.

### 7 Frais des programmes

Les frais des programmes se composent de ce qui suit :

	2024 \$	2023 \$
Frais liés au personnel et charges salariales	58 798	52 001
Honoraires professionnels	38 906	63 336
Déplacements	11 037	9 694
Frais de bureau et autres frais	4 854	3 799
	<b>113 595</b>	<b>128 830</b>

### 8 Frais d'administration

Les frais d'administration se composent de ce qui suit :

	2024 \$	2023 \$
Honoraires professionnels	44 776	28 578
Frais liés au personnel et charges salariales	24 067	24 190
Frais de bureau et autres frais	10 644	9 497
Déplacements	8 637	6 023
Amortissement des immobilisations corporelles	1 964	1 202
Amortissements des actifs incorporels	604	1 068
Perte sur cession d'actifs incorporels	267	—
	<b>90 959</b>	<b>70 558</b>

Au 31 décembre 2024

---

(en milliers de dollars américains)

### 9 Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

#### a) Conseil d'administration

La Fondation a adopté un code de conduite professionnelle officiel pour le personnel et le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, les organisations affiliées à certains membres du conseil ont reçu 4 702 \$ (6 130 \$ en 2023) pour mener des activités de bienfaisance. Ce montant a été comptabilisé dans les décaissements au titre des programmes à l'état des résultats.

Au total, les engagements de décaissement au titre des programmes au profit des organisations affiliées aux membres du conseil ont totalisé 7 312 \$ (note 11 b)).

#### b) Mastercard Foundation Asset Management Corporation (« MFAM »)

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> février 2024, la Fondation a conclu une convention de gestion des placements avec MFAM afin de diversifier et de gérer les placements pour le compte de la Fondation, en contrepartie de frais de gestion des placements. Les frais de gestion des placements comprennent les frais liés au personnel, les honoraires professionnels, les frais de bureau et autres frais, y compris les dépenses en capital, engagés par MFAM. Pour l'exercice, la Fondation a engagé des frais de gestion des placements de MFAM de 16 467 \$ (néant en 2023), dont un montant de 2 622 \$ (néant en 2023) a été comptabilisé au poste Montant à payer à un apparenté au 31 décembre 2024.

La Fondation impute des frais pour la fourniture d'espaces de bureau et d'autres services auxiliaires à MFAM. Pour l'exercice, un montant de 505 \$ (néant en 2023) a été comptabilisé dans les autres produits en lien avec ces frais.

Les montants à payer à MFAM ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont évalués à la valeur d'échange établie et acceptée par les apparentés.

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars américains)

### 9 Opérations entre apparentés (suite)

L'information financière sur MFAM pour l'exercice clos le 31 décembre, préparée selon les NCOSBL, est comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
<b>État de la situation financière</b>		
Total de l'actif	5 671	—
Total du passif	5 671	—
Total des soldes des fonds	—	—
	2024	2023
	\$	\$
<b>État des résultats</b>		
Total des produits	15 801	—
Total des charges	15 801	—
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	—	—
	2024	2023
	\$	\$
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	2 870	—
Activités d'investissement	(79)	—
Activités de financement	79	—
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 870	—

### 10 Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers découlant d'opérations relatives aux instruments financiers, comme suit :

#### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

#### Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours du marché de sociétés cotées. La Fondation est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de Mastercard et, indirectement, de ses placements dans des fonds. La Fondation gère ce risque en demandant à des gestionnaires de placement professionnels de diversifier et de gérer le portefeuille de placements conformément aux politiques et procédures établies et en ayant recours à la surveillance du conseil.

Au 31 décembre 2024

---

(en milliers de dollars américains)

## 10 Gestion des risques financiers (suite)

### a) Risque de marché (suite)

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. La Fondation est exposée au risque de juste valeur en raison des instruments à taux fixe, et au risque de flux de trésorerie en raison des instruments à taux variable. La Fondation gère le risque de taux d'intérêt en demandant à des gestionnaires de placement professionnels de faire le suivi du rendement du portefeuille et de diversifier le portefeuille conformément aux politiques et procédures établies et en ayant recours à la surveillance du conseil.

#### Risque de change

La Fondation détient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés dans des monnaies autres que sa monnaie de présentation, le dollar américain. La Fondation réalise également des opérations en devises dans le cadre de ses activités quotidiennes. Par conséquent, la Fondation est exposée au risque que les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport à d'autres monnaies aient une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Fondation. La Fondation gère le risque de change en élaborant des prévisions de trésorerie et en en faisant le suivi pour assurer qu'elle anticipe ses besoins de trésorerie.

### b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de répondre à ses obligations financières liées principalement aux engagements au titre des programmes lorsqu'ils deviennent exigibles. L'une des principales mesures mises en place par la Fondation pour gérer ce risque consiste à veiller à ce que le total des engagements au titre des programmes ne dépasse pas 20 % de l'actif de la Fondation. La Fondation gère le risque d'illiquidité en élaborant des budgets et en faisant le suivi des prévisions de trésorerie pour veiller à disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

### c) Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses placements dans des titres à revenu fixe, lorsqu'une contrepartie est en cas de défaut ou devient insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte lié à l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations de paiement. Le risque de crédit peut être attribuable directement à un débiteur ou à un émetteur de titres ou, indirectement, au garant d'une créance. Pour gérer l'exposition au risque de crédit, la Fondation a eu recours à des gestionnaires de placement professionnels, y compris aux services de gestion des placements de MFAM, qui gèrent le portefeuille sur une base régulière et veillent à ce que les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres à revenu fixe se composent de titres des gouvernements fédéral ou provinciaux, de banques à charte ou de grandes fiducies, ou de titres d'emprunt de sociétés de grande qualité.

**Au 31 décembre 2024**

---

(en milliers de dollars américains)

**11 Engagements****a) Engagements liés à l'exploitation**

La Fondation a pris des engagements de paiement de loyer en vertu de contrats de location-exploitation pour des espaces à bureaux comme suit :

	<b>Total</b>
	<b>\$</b>
2025	4 654
2026	3 826
2027	3 464
2028	3 557
2029	3 651
Par la suite	7 519
Total	<u>26 671</u>

**b) Engagements au titre des programmes**

Les engagements au titre des programmes pour les exercices à venir totalisent 5 595 601 \$ et devraient être versés comme suit :

	<b>Total</b>
	<b>\$</b>
2025	1 842 422
2026	1 483 630
2027	1 057 878
2028	572 562
2029	335 490
Par la suite	303 619
Total	<u>5 595 601</u>

Dans le cadre de son programme d'inclusion financière, la Fondation cherche à offrir du afin de soulager la pauvreté. À l'appui de ce programme, la Fondation fournit des garanties limitées à des organisations partenaires pour une partie des obligations dont des emprunteurs admissibles sont les responsables. Les garanties de ces organisations comprises dans les engagements au titre des programmes totalisent 51 858 \$.

Au 31 décembre 2024

---

(en milliers de dollars américains)

### 11 Engagements (suite)

#### c) Engagements de placement

La Fondation a pris des engagements à réaliser des opérations de placement, dont les montants devraient être versés au fil du temps conformément aux modalités convenues par la Fondation. Au 31 décembre 2024, ces engagements totalisaient 363 580 \$.

#### d) Autres engagements

La Fondation a pris des engagements de 6 950 \$ au titre de projets de rénovation de bureaux en cours et de 5 996 \$ au titre de coûts d'implantation de logiciels

### 12 Éventualités

La Fondation fait l'objet de réclamations et de réclamations potentielles liées à ses activités. Lorsqu'une obligation éventuelle est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable, la direction comptabilise un passif selon sa meilleure estimation. Toute perte additionnelle subie en raison de ces réclamations sera comptabilisée pour l'exercice où une estimation du passif pourra être faite ou lorsque des ajustements devront être apportés au montant déjà comptabilisé.

### 13 États financiers comparatifs

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement afin de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers au 31 décembre 2024.